

Paris, le 26 mai 2009

Grenelle des ondes: un petit pas pour Robin des Toits, un grand pas pour le gouvernement

Robin des Toits a proposé lors des réunions du Grenelle la mise en place de l'expérimentation grandeur nature du seuil de précaution sanitaire de 0,6V/m pour répondre à la demande sociale sans passer par la case justice. Cette proposition continue à susciter les candidatures de nombreuses villes pilotes (une quinzaine à ce jour) et l'appel à candidature auprès de Robin des Toits reste ouvert. Cette initiative a reçu le soutien du CRIIREM et d'Ecologie Sans Frontière, de la Confédération Syndicale des Familles et de l'Association des Familles Rurales et a fortement mobilisé les médias.

Elle a été reprise aujourd'hui lors de la séance de clôture du Grenelle des ondes par Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

C'est pour cette raison que Robin des Toits fait toujours partie du Grenelle et de son comité de suivi. Toutefois, un rendez-vous avec Mme Jouanno est nécessaire pour préciser au plus vite les modalités de ces tests à 0,6V/m dans les villes pilotes.

Dans l'attente d'une mise en place concrète de cette mesure Robin des Toits pourra à nouveau solliciter la justice.

Pour le reste, ce Grenelle est très décevant:

- Nous demandons l'interdiction du portable - potentiellement cancérigène - au moins de 14 ans : il est simplement envisagé une restriction d'usage pour les moins de 10 ans dans les écoles. Lorsqu'on sait que 70% des 10-14 ans sont équipés, ceci apparaît comme une mesure cosmétique. Par ailleurs aucune annonce sur une campagne d'information en direction des femmes enceintes.
- Le Grenelle constate le problème de l'électro-hypersensibilité, souhaite qu'il soit pris en charge (mais comment ?) et déclare arbitrairement qu'il n'y a pas de rapport avec les champs électromagnétiques. Aux Etats-Unis l'électro-hypersensibilité vient d'être reconnue officiellement par les états de la Floride et du Connecticut et le lien avec les champs électromagnétiques est clairement acté.
- Le Grenelle ne mentionne pas l'alternative filaire (fibre optique, réseaux filaires) aux technologies sans fil : DECT (téléphone sans fil domestique), Wifi, Wimax. Où sont les études d'impact sanitaire préalables à la mise sur le marché du Wifi et du Wimax ? Robin des Toits constate sur le terrain que dans les régions où le Wimax a été lancé, la population électro-hypersensible se trouve dans l'obligation de fuir.

Nous constatons pour l'instant que le principe de précaution s'applique plus à la téléphonie mobile et aux technologies sans fil qu'à la santé publique.